



# S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT

Géomètres Experts Fonciers DPLG  
Administration de Biens

118-130, avenue Jean-Jaurès - 75942 PARIS CEDEX 19  
Tél. : 01 42 02 28 66 - Fax : 01 42 03 67 87

## MANDAT « EXPERT » NON EXCLUSIF DE VENTE

*Loi du 7 mai 1946 instituant l'Ordre des géomètres-experts, décret du 31 mai 1996  
portant règlement de la profession et code des devoirs professionnels*

N° au registre des mandats N°

### ENTRE LES SOUSSIGNES

NOM : ..... Prénoms: .....

NOM de jeune fille (s'il y a lieu) : .....

Situation de famille (marié, célibataire, veuf, divorcé, pacsé) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : ..... Profession : .....

Domicile réel (éventuellement domicile élu) : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

CONJOINT (à préciser si celui ci est également propriétaire)

NOM : ..... Prénoms: .....

NOM de jeune fille (s'il y a lieu) : .....

Situation de famille (marié, célibataire, veuf, divorcé, pacsé) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : ..... Profession : .....

Régime matrimonial : .....

- Propriétaire       Usufruitier       Nu-propriétaire  
 Propriétaire indivis des biens et droits immobiliers (*cochez la case correspondante*)

ci-après désigné comme **LE MANDANT** dans la suite des présentes

**D'UNE PART,**

Site web : [www.dupouy-flamencourt.geometre-expert.fr](http://www.dupouy-flamencourt.geometre-expert.fr)

**ET**

M. FLAMENCOURT.Serge, géomètre-expert inscrit à l'Ordre sous le n° 4864;  
S.a.r.l. DUPOUY-FLAMENCOURT, Géomètres-experts DPLG inscrit à l'Ordre  
sous le n° 1987 B 200004

Demeurant au 118-130 avenue Jean JAURES - 75942 PARIS CEDEX 19.

ayant satisfait aux obligations de la loi du 7 mai 1946, du décret du 31 mai 1996  
et des textes subséquents en matière d'exercice des activités immobilières  
exercées par les géomètres-experts, notamment:

\* autorisé par le Conseil régional de l'Ordre de L'île de France à exercer  
l'activité d'entremise immobilière et inscrit au registre régional des autorisations  
sous le n° 27/EI.

\* assuré spécifiquement pour l'activité d'entremise immobilière au titre de sa  
responsabilité civile professionnelle

\* couvert par le contrat d'assurance " au profit de qui il appartiendra " souscrit  
par le Président de l'Ordre des géomètres-experts, 40 avenue Hoche, 75008  
PARIS, et garantissant aux mandants le remboursement de l'intégralité des  
fonds, effet ou valeurs détenus pour leur compte dans le cadre de l'exécution du  
présent contrat et qui doivent être déposés auprès de la Caisse des règlements  
pécuniaires.

ci-après désigné comme **LE MANDATAIRE** dans la suite des présentes,

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:**

Par ces présentes, le mandant confère au mandataire qui l'accepte MANDAT NON EXCLUSIF DE VENDRE les biens et droits mobiliers et immobiliers ci-après désignés, dont il est seul propriétaire, au prix, charges et conditions suivantes:

**DESIGNATION DU BIENS:**

**ADRESSE DU BIENS:**

N.B.: si la vente porte sur un lot de copropriété: il est rappelé que le vendeur doit mentionner la superficie privative du lot dans l'avant-contrat et dans l'acte définitif de vente, en vertu des dispositions de la loi n°96-1107 du 18/12/1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et du décret n° 97-532 du 23/05/1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété.

**La superficie privative du lot concerné est de .....m<sup>2</sup>.**

Etablie par : .....

.....

**PRIX:** .....**€ nets vendeur**  
hors commission et hors taxes, étant précisé que les frais d'actes et les droits d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

Le mandataire ne pourra vendre à un prix inférieur à celui ci-dessus indiqué, sauf accord ultérieur du mandant, selon les modalités ci-après précisées:

.....

.....

### **DUREE, EXCLUSIVITE ET CLAUSE PENALE:**

Le présent mandat est donné à compter de ce jour et pour une durée de 3 mois

jusqu'au .....

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sauf révocation, sans que le délai de reconduction ne puisse aller au delà du délai de rigueur.

Le mandant devra, s'il entend mettre fin au mandat pendant la durée initiale, en prévenir le mandataire par lettre recommandée avec avis de réception huit jours au moins à l'avance. En cours de reconduction, le délai est ramené à deux jours ouvrables.

Cependant, dans les deux cas, la notification par lettre recommandée avec avis de réception que la vente a été réalisée par le mandant ou un autre mandataire mettra fin audit mandat dès la présentation de la lettre.

### **JOUISSANCE**

Le mandataire déclare que les biens à vendre seront le jour de la signature de l'acte de vente

« libres de toute location ou occupation »

### **POUVOIR**

En conséquence du présent mandat, le mandant:

1° s'engage à produire toutes les pièces justificatives de propriété demandées par le mandataire;

2° l'autorise d'ores et déjà à faire et signer tout ce qui sera utile pour parvenir à la vente et notamment toute publicité à sa convenance, mais à ses frais seulement;

3° lui donne tous pouvoirs pour réclamer, établir, déposer, fournir toutes pièces utiles auprès de toutes personnes privées ou publiques, notamment certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner etc...

4° autorise le mandataire à indiquer, présenter et faire visiter les biens ci-dessus désignés à toutes personnes qu'il jugera utiles. A cet effet, il s'oblige à lui assurer le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat.

5° charge le mandataire d'établir tous actes sous seings privés aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes, et recueillir la signature de l'acquéreur; **(la promesse de vente sera rédigée en l'étude de**

**Maître .....**)

6° autorise expressément le mandataire à recevoir à cette occasion, pour un montant maximum

de .....€, en une ou plusieurs fractions, toutes sommes d'argent, biens, effets ou valeurs; **(le chèque sera établi à l'ordre de l'étude**

7° autorise le mandataire à déléguer, sous sa responsabilité, aux seules fins de recherche de l'acquéreur, à l'exclusion des autres droits qui lui sont conférés par le présent mandat et faire tout ce qui sera utile en vue de mener à bonne fin la conclusion de la vente des biens sus-désignés.

8° autorise le mandataire à indiquer sur son site internet le prix de vente au mètre carré ainsi que des indications sur le bien du type : situation, niveaux, état, date.

#### **CONDITIONS**

Le mandant s'engage, lui ou ses ayants-droit, à ratifier la vente à tout acquéreur présenté par le mandataire, en acceptant les prix, charges et conditions des présentes.

#### **REMUNERATION**

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle représentera un pourcentage convenu à titre irréductible de 6% sur le prix de vente majoré de la TVA applicable à cette rémunération.

#### **STIPULATION EXPRESSE**

En outre, pour compenser le préjudice qui en résulterait pour le mandataire, le mandant s'engage à verser au mandataire la somme de € à titre d'indemnité forfaitaire et définitive:

- en cas de révocation du mandat avant son terme, sauf si la révocation a été faite dans les conditions de forme et de délais prévues au présent contrat
- en cas de conclusion de l'affaire, et pendant un délai de six mois suivant l'expiration du mandat, avec un acquéreur ayant été présenté par le mandataire ou ayant visité les locaux avec lui pendant la durée du mandat
- si le mandant ne fournit pas aussitôt au mandataire par lettre recommandée avec accusé de réception l'identité de toute personne à laquelle le bien serait vendu ou promis sans le concours du mandataire.

Le mandataire informera le mandant, par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre écrit remis contre récépissé ou émargement, de l'accomplissement de son mandat dans le délai suivant (au plus tard dans les huit jours de l'opération).

De convention expresse, et conformément à l'article 1325 du code civil, fait en autant d'originaux que de parties ayant un intérêt distinct, dont un a été remis au mandant qui le reconnaît.

.....*mots rayés nuls*  
.....*lignes rayées nulles*

A PARIS, le .....

Signature du Mandant  
Faire précéder la signature de la mention  
manuscrite  
" *Lu et approuvé- bon pour mandat* "

Signature du mandataire  
la Sarl DUPOUY-FLAMENCOURT  
Faire précéder la signature de la mention  
manuscrite  
" *Lu et approuvé- bon pour acceptation de  
mandat* "

---

**Annulation de Commande (Code la consommation, article L 121-23 à L121-26)**

Je soussigné, .....  
déclare annuler la commande ci-après :  
Nature du bien ou du service commandé : .....  
N° au registre des mandats N° .....  
Date de la commande : .....  
Adresse du client : .....  
Signature du client

Conditions : l'envoyer par lettre recommandée avec AR et l'expédier au plus tard le 7ème jour à partir de la commande ou, si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié le premier jour ouvrable suivant .